



SÉANCE SPÉCIALE DU 4 AOÛT 2008

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 4 août 2008, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

Est absent : Monsieur le conseiller Charles-André Fortier

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance « ordinaire » du 7 juillet 2008
2. Autorisation signature – acte de servitude – projet de développement domiciliaire « Hameau des pins »
3. Approbation – frais de déplacement
4. Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007
5. Affectation du surplus accumulé non affecté aux activités financières de fonctionnement
6. Renouvellement – entente de services bancaires avec la Banque Royale
7. Approbation – comptes à payer – juillet 2008
8. Approbation – dépenses incompressibles – juillet 2008
9. Mandat laboratoire – étude géotechnique – patinoire extérieure du parc Haendel
10. Mandat – soumission regroupée / achat chlorure de sodium – hiver 2008-2009

11. Mandat laboratoire – ingénierie des matériaux – lot 3 – développement domiciliaire « Île de France », avenue de Deauville, phase 3
12. Mandat professionnel – ingénieurs-conseils – présentation d’une demande de certificat d’autorisation pour le projet de stabilisation de la berge de la rivière de la Tortue
13. Embauche contremaître, Bâtiments et Parcs – division Travaux publics, Services techniques
14. Octroi de contrat – acquisition d'un souffleur – appel d’offres 8021-TP
15. Octroi de contrat – acquisition d'un chargeur sur roues – appel d’offres 8022-TP
16. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 2 juillet 2008
17. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 15 juillet 2008
18. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 30 juillet 2008
19. Autorisation – dérogation mineure – 193, boulevard Champlain
20. Aide financière – championnat canadien – ski alpin
21. Aide financière – championnat canadien – plongeon
22. Aide financière – championnat canadien – haltérophilie
23. Approbation de dépenses – acquisition d'un nouveau serveur et autres équipements informatiques – Bibliothèque, Service des loisirs
24. Acquisition des licences d'utilisation de la passerelle Ludik et migration sur UNIX – Bibliothèque, Service des loisirs
25. Promotion capitaine, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
26. Promotion lieutenant, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
27. Adoption premier projet – règlement 1204 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d'y assujettir la zone H03-322 et de lui attribuer des normes et des critères d'évaluation
28. Adoption du second projet – règlement 1210 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’ajouter la classe d’usage institutionnel et administratif (p1) à la zone I04-414, afin de permettre spécifiquement l’usage : « école préscolaire, primaire et polyvalente, garderie, centre de formation professionnelle, technique et universitaire et édifice à bureau »
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement
29. Adoption – règlement 1211 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d’assujettir les zones H06-624, H06-625, H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 et H06-634 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d’évaluation et de modifier certains critères relatifs aux zones H06-626, H06-627, H06-628 et H06-629
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement

30. Adoption – règlement 1209 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H03-339 pour agrandir la zone H03-337 et de modifier les grilles des usages et normes des zones H03-336, H03-337 et H03-339 pour autoriser l'usage habitation unifamiliale contiguë
31. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
32. Levée de la séance

**08-08-01 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « ORDINAIRE »
DU 7 JUILLET 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « ordinaire » du 7 juillet 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « ordinaire » du 7 juillet 2008.

**08-08-02 AUTORISATION SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « HAMEAU DES PINS »**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec « Habitation C.F. Jacobs » relativement au projet de développement domiciliaire « Hameau des pins »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte établissant une servitude réelle et perpétuelle contre le lot 3 174 867 en faveur de la Ville de Candiac pour permettre la construction des services d'utilités publiques et la plantation des arbres municipaux;

QUE tous les frais inhérents à l'établissement des servitudes soient à la charge du Promoteur.

08-08-03 APPROBATION – FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer le montant accordé pour l'utilisation d'un véhicule automobile par les employés cols blancs, cols bleus, les employés cadres et les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac fixe à 0,43 \$ par kilomètre, l'allocation à être versée à toute personne utilisant son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions à partir du 1^{er} juillet 2008.

08-08-04 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ DE LA VILLE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2007

Le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Candiac au 31 décembre 2007 préparé selon la forme prescrite par le ministère des Affaires municipales et des Régions conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

08-08-05 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget 2008, il a été convenu d'utiliser une partie du surplus accumulé non affecté aux opérations 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac affecte une somme de 286 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté aux activités financières de fonctionnement 2008.

08-08-06 RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE SERVICES BANCAIRES AVEC LA BANQUE ROYALE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement de l'entente de services bancaires avec la Banque Royale du Canada, pour une période de deux ans, soit

du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2010 aux conditions présentées dans leur proposition du 27 juin 2008;

QUE le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires au montant maximum de 3 000 000 \$ pour les dépenses de fonctionnement et au montant maximum de 20 000 000 \$ pour les dépenses d'immobilisations au moyen de billets remboursables à demande, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire, monsieur André J. Côté ou en cas d'incapacité le maire suppléant, et le trésorier monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de service bancaire, ainsi que les billets nécessaires aux différents emprunts.

08-08-07 APPROBATION – COMPTES À PAYER – JUILLET 2008

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de juillet 2008 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, madame Sylvie Landry, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de juillet 2008 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 469 230,40 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 1 014 873,18 \$, le tout pour un total de 1 484 103,58 \$.

08-08-08 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – JUILLET 2008

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de juillet 2008 représentant une somme de 1 118 202,22 \$.

08-08-09 MANDAT LABORATOIRE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – PATINOIRE EXTÉRIEURE DU PARC HAENDEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire pour réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'une patinoire extérieure au parc Haendel;

CONSIDÉRANT l'offre de services de « Groupe Qualitas inc. » en date du 2 juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de Ville de Candiac mandate le « Groupe Qualitas inc. » pour réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'une patinoire extérieure au parc Haendel, pour un montant de 6 500 \$, plus toutes taxes applicables, le tout selon leur offre de services du 2 juillet 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1214, au poste budgétaire 22-012-14-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

08-08-10 MANDAT – SOUMISSION REGROUPEE / ACHAT CHLORURE DE SODIUM – HIVER 2008-2009

CONSIDÉRANT QUE les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Sainte-Catherine et Saint-Constant désirent procéder en groupe à l'acquisition de chlorure de sodium pour la prochaine saison;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Delson a offert aux autres villes de procéder pour le regroupement à la réalisation de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur de la division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de participer à l'appel d'offres regroupé pour l'achat de chlorure de sodium pour la saison 2008-2009 pour les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Sainte-Catherine et Saint-Constant;

QUE la Ville de Delson soit déléguée pour préparer le cahier de charges et autres documents de soumission, pour procéder à un appel d'offres public, recevoir et analyser les soumissions et faire rapport aux villes participantes;

QUE le conseil de la Ville de Candiac se réserve l'adjudication du contrat en ce qui concerne la ville. Il est convenu qu'après ouverture des soumissions, chacune des villes devra confirmer ou infirmer sa participation suivant les coûts soumis.

08-08-11 MANDAT LABORATOIRE – INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – LOT 3 – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « ÎLE DE FRANCE », AVENUE DE DEAUVILLE, PHASE 3

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement domiciliaire « Île de France », phase 3, le promoteur Groupe Maison Candiac inc. a octroyé le contrat pour l'exécution de travaux de mise en forme de la structure de chaussée pour l'avenue de Deauville ainsi que pour la construction de la piste cyclable, des bordures et des trottoirs;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater un laboratoire pour effectuer l'ingénierie des matériaux du projet;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par « Groupe Qualitas inc. », en date du 23 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate « Groupe Qualitas inc. » pour effectuer l'ingénierie des matériaux dans le cadre des travaux du développement domiciliaire « Île de France », phase 3, lot 3, pour l'avenue de Deauville, pour un montant de 7 700 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 23 juin 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 980, au poste budgétaire 22-898-00-411, honoraires professionnels.

08-08-12 MANDAT PROFESSIONNEL – INGÉNIEURS-CONSEILS – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE DE LA TORTUE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de stabilisation de la berge de la rivière de la Tortue (projet 1997-107);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé le mandat des services professionnels d'ingénierie à la firme « LVM-Technisol » pour la conception des plans et devis du projet à la séance du conseil du 16 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdits travaux est assujettie à l'obtention au préalable d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Parcs en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et d'un avis au ministère des Pêches et Océans Canada;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate et autorise la firme « LVM-Technisol » à préparer et présenter, pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Parcs en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et d'un avis au ministère des Pêches et Océans Canada pour le projet de stabilisation d'une section de la berge de la rivière de la Tortue au montant 10 550 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 13 mai 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus accumulé non affecté et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-901-07-729.

08-08-13 EMBAUCHE CONTREMAÎTRE, BÂTIMENTS ET PARCS – DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT le départ de Philippe Cloutier, contremaître, Bâtiments et Parcs, division des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler temporairement ce poste pour assurer la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Jawad Laouani, à titre de contremaître surnuméraire, Bâtiments et Parcs, classe 7, division Travaux publics, Services techniques, et ce, à compter du 28 juillet 2008;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Laouani soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-116.

08-08-14 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR – APPEL D'OFFRES 8021-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un souffleur (unité 78-25) (projet 2008-574);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 23 juillet 2008, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les Machineries Tenco CDN ltée », 1318, Principale, Saint-Valérien-de-Milton (Québec) JOH 2BO, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'un souffleur, pour un montant total de 115 132,50 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8021-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant total de 125 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputés au poste budgétaire 22-905-74-783.

08-08-15 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES – APPEL D'OFFRES 8022-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un chargeur sur roues (unités 95-40) sur lequel sera installé le nouveau souffleur;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 23 juillet 2008, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquentement sur le véhicule avant qu'il ne soit opérationnel, tels que l'installation d'équipement de communication, le lettrage et l'application d'un antirouille;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Équipement SMS », 1401, rue Hocquart, Saint-Bruno (Québec) J3V 6B5, le contrat pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, pour un montant total de 157 460,63 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8022-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant total de 165 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputés au poste budgétaire 22-905-74-783.

**08-08-16 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – CCU DU 2 JUILLET 2008**

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction déposée à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné par cette demande de permis est situé dans une zone assujettie aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse de cette demande lors de la réunion du 2 juillet 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la demande de P.I.I.A. concernant la propriété suivante :

| PERMIS DE CONSTRUCTION | | |
|-------------------------------|---------------------------|--|
| No Recommandation | Zone Concernée | Adresse et construction projetée |
| CCU-2008-07-10 | C06-608 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type commercial (S.A.Q.) sis au 220, rue de Strasbourg sur le lot 4 073 420 |

**08-08-17 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – CCU DU 15 JUILLET 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification, d'aménagement paysager et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 15 juillet 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

| PERMIS DE CONSTRUCTION | | |
|-------------------------------|-----------------------|--|
| No recommandation | Zone concernée | Adresse et construction projetée |
| CCU-2008-07-15 | H05-523 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 8, rue de Douvaine sur le lot 3 707 084 |
| CCU-2008-07-19 | H03-328 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 19, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 916 |
| CCU-2008-07-20 | H03-332 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 65, rue de Fontenelle sur le lot 3 965 024 |
| CCU-2008-07-22 | H06-632 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 1, rue de Sauverny sur le lot 3 966 841 |
| CCU-2008-07-23 | H06-634 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 22, rue de Savoie sur le lot 4 028 544 |
| CCU-2008-07-24 | H06-627 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 44, rue de Séville sur le lot 3 574 380 |
| CCU-2008-07-25 | C06-608 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type commercial (I.G.A.) sis au 200, rue de Strasbourg sur le lot 4 073 420 |

| PERMIS DE MODIFICATION | | |
|-------------------------------|-----------------------|---|
| No recommandation | Zone concernée | Adresse et construction projetée |
| CCU-2008-07-12 | H05-512 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification de la toiture pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 25, avenue de l'Abbaye sur le lot 2 095 402 |

| PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER | | |
|--------------------------------------|-----------------------|---|
| No recommandation | Zone concernée | Adresse et construction projetée |
| CCU-2008-07-14 | H05-559 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager de deux servitudes pour des plantations d'arbres dans le projet domiciliaire désigné « Le Jardin des Coqs », rue de Chantilly sur les lots 3 675 672, 3 900 366 et 3 900 356 |

| PERMIS DE LOTISSEMENT | | |
|------------------------------|-------------------------------|---|
| No recommandation | Zone concernée | Adresse et construction projetée |
| CCU-2008-07-17 | H03-336 H03-337 H03-339 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le remplacement des lots 4 070 273 à 4 070 333 pour créer les lots 4 238 995 à 4 239 098 de façon à permettre la création de 104 lots pour permettre la construction d'habitations de type unifamilial contigu dans le développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel » |
| CCU-2008-07-26 | C06-608 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'annulation des demandes de lotissement du 4 juin 2007 (minute 18361) et du 18 octobre 2007 (minute 18696) afin d'officialiser les lots 3 996 143, 3 996 144, 4 073 419 et 4 073 420, lesquels apparaissent au plan daté du 1 ^{er} novembre 2007 (minute 18290) |

08-08-18 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 30 JUILLET 2008

CONSIDÉRANT les demandes de permis construction et d'aménagement paysager déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 30 juillet 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

| PERMIS DE CONSTRUCTION | | |
|-------------------------------|-----------------------|---|
| No recommandation | Zone concernée | Adresse et construction projetée |
| CCU-2008-07-27 | H06-621 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction de bâtiments de type unifamilial contigus du 139 au 417 rue de Cherbourg sur les lots 4 066 419 à 4 066 559 et 4 104 814 (7 îlots de 20 unités) |
| CCU-2008-07-29 | H03-334 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 156, avenue des Flandres sur le lot 4 145 550 |
| CCU-2008-07-30 | H03-336 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial contigus au 34, rue Flaubert sur le lot 4 239 083 |
| CCU-2008-07-31 | H03-336 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial contigus au 36, rue Flaubert sur le lot 4 239 082 |
| CCU-2008-07-32 | H03-336 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction de bâtiments de type unifamilial contigus au 38, rue Flaubert ainsi que pour tout le tronçon du 2 au 46, rue Flaubert sur les lots du 4 239 098 au 4 239 078 (le 38 étant le 4 239 081) inclusivement |
| CCU-2008-07-33 | H03-333 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 16, rue de Fleury sur le lot 3 965 035 |

| PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER | | |
|--------------------------------------|-----------------------|---|
| No recommandation | Zone concernée | Adresse et construction projetée |
| CCU-2008-07-28 | H05-520 | Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 40, rue d'Édimbourg sur le lot 3 066 788 |

08-08-19 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 193, BOULEVARD CHAMPLAIN

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 193, boulevard Champlain;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Wahiba Farhi et monsieur Remdane Mokhtari, en date du 9 juillet 2008 relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 193, boulevard Champlain;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2008-07-13 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure tel que prévue à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge avant de 6,70 mètres au lieu de 7,50 mètres, soit un empiètement de 0,80 mètre de façon à permettre l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial jumelé sis au 193, boulevard Champlain sur le lot 2 092 575, zone H02-222.

08-08-20 AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT CANADIEN – SKI ALPIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière du championnat canadien;

CONSIDÉRANT QUE madame Jacqueline Baudinet est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre du club de ski Owl's Head, F.I.S., de la Fédération internationale de ski junior de l'Estrie (Québec);

CONSIDÉRANT sa participation au championnat canadien de ski alpin K2 (13-14 ans) au mont Silver Star du 24 au 28 mars 08 et la coupe Internationale Whistler (16^e édition) du 4 au 7 avril 2008 en Colombie-Britannique, Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 400 \$ à madame Jacqueline Baudinet;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-08-21 AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT CANADIEN – PLONGEON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière au championnat canadien;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Pelletier est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de plongeon du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat canadien junior 2008 de plongeon tenu du 11 au 14 juillet 2008 à Thunder Bay, Ontario;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 325 \$ à monsieur Jonathan Pelletier;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

**08-08-22 AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT CANADIEN –
HALTÉROPHILIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière au championnat du monde;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Beauchemin Nadeau est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre du club Fortius de Brossard et de la Fédération d'haltérophilie du Québec, dans la catégorie 69 kg;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat du monde junior, sanctionné par l'International Weightlifting Federation, tenu à Cali, Colombie du 17 au 22 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 650 \$ à madame Marie-Ève Beauchemin Nadeau;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

**08-08-23 APPROBATION DE DÉPENSES – ACQUISITION D'UN NOUVEAU
SERVEUR ET AUTRES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES –
BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le remplacement du progiciel de la bibliothèque (projet 2007-540);

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Patricia Lemieux, bibliotechnicienne responsable, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le directeur du Service des finances et de l'informatique à effectuer les dépenses inhérentes à l'acquisition d'un serveur SUN, d'un serveur WINDOW, d'une imprimante à reçu et de deux lecteurs de code à barres pour la Bibliothèque jusqu'à concurrence d'un montant de 12 000 \$. Monsieur Quirion doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même le surplus accumulé non affecté.

**08-08-24 ACQUISITION DES LICENCES D'UTILISATION DE LA PASSERELLE
LUDIK ET MIGRATION SUR UNIX – BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES
LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le remplacement du progiciel de la bibliothèque (projet 2007-540);

CONSIDÉRANT QUE la version 6.2.2 de PortFolio et du nouvel OPAC ZonesL du fournisseur actuel offre les fonctionnalités pour les services en ligne;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Patricia Lemieux, bibliotechnicienne responsable, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « BiblioMondo inc. », 4000, Saint-Ambroise, suite 389, Montréal (Québec) H4C 2C7, le contrat pour l'acquisition des licences d'utilisation de la passerelle Ludik et la migration sur UNIX de la version 4.5.2 à la version 6.2.2 de PortFolio - Bibliothèque, Service des loisirs, pour un montant total de 15 625 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même le surplus accumulé non affecté.

08-08-25 PROMOTION CAPITAINE, SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de capitaine au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne et que monsieur Denis Parent a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Parent est à l'emploi de la Ville depuis le 1^{er} septembre 1997 et qu'il a réussi tous les examens exigés pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme monsieur Denis Parent, au poste de capitaine, au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, à compter du 5 août 2008, selon les conditions prévues à la *Politique de rémunération des officiers et chefs aux opérations à temps partiel*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Parent soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

08-08-26 PROMOTION LIEUTENANT, SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de lieutenant, au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne et que monsieur Éric Lajoie a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lajoie est à l'emploi de la Ville depuis le 8 août 2002 et qu'il a réussi tous les examens exigés pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme monsieur Éric Lajoie, au poste de lieutenant, au Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, à compter du 5 août 2008, selon les conditions prévues à la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Lajoie soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

08-08-27 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 976 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'Y ASSUJETTIR LA ZONE H03-322 ET DE LUI ATTRIBUER DES NORMES ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1204 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d'y assujettir la zone H03-322 et de lui attribuer des normes et des critères d'évaluation, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 25 août 2008 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

08-08-28 ADOPTION DU SECOND PROJET – RÈGLEMENT 1210 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF (P1) À LA ZONE I04-414, AFIN DE PERMETTRE SPÉCIFIQUEMENT L'USAGE : « ÉCOLE PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET POLYVALENTE, GARDERIE, CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE ET ÉDIFICE À BUREAU »

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire André J. Côté explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1210;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin d'ajouter la classe d'usage institutionnel et administratif (p1) à la zone I04-414, afin de permettre spécifiquement l'usage : « école préscolaire, primaire et polyvalente, garderie, centre de formation professionnelle, technique et universitaire et édifice à bureau », a été adopté à la séance du 7 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 4 août 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1210 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'ajouter la classe d'usage institutionnel et administratif (p1) à la zone I04-414, afin de permettre spécifiquement l'usage : « école préscolaire, primaire et polyvalente, garderie, centre de formation professionnelle, technique et universitaire et édifice à bureau »;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**08-08-29 ADOPTION – RÈGLEMENT 1211 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 917
RELATIF À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES
H06-624, H06-625, H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 ET H06-634 À UN
P.I.I.A. ET DE LEUR ATTRIBUER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES
D'ÉVALUATION ET DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES RELATIFS
AUX ZONES H06-626, H06-627, H06-628 ET H06-629**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire André J. Côté explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1211;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

b) Adoption du règlement :

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement 1211 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones H06-624, H06-625, H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 et H06-634 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation et de modifier certains critères relatifs aux zones H06-626, H06-627, H06-628 et H06-629, a été adopté le 7 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 août 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1211 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones H06-624, H06-625, H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 et H06-634 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation et de modifier certains critères relatifs aux zones H06-626, H06-627, H06-628 et H06-629;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

08-08-30 ADOPTION – RÈGLEMENT 1209 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE H03-339 POUR AGRANDIR LA ZONE H03-337 ET DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES H03-336, H03-337 ET H03-339 POUR AUTORISER L'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE CONTIGUË

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1209 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H03-339 pour agrandir la zone H03-337 et de modifier les grilles des usages et normes des zones H03-336, H03-337 et H03-339 pour autoriser l'usage habitation unifamiliale contiguë, a été adopté le 7 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1209 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H03-339 pour agrandir la zone H03-337 et de modifier les grilles des usages et normes des zones H03-336, H03-337 et H03-339 pour autoriser l'usage habitation unifamiliale contiguë;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

* * *

Sept personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

08-08-31 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 38.

CAROLE LEMAIRE
Greffière

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire